

950 RDC
Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 place Antonin Poncet 69002 Lyon
890 868 011 RCS Lyon

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt février à quinze heures,

Les associées de la Société **950 RDC**, société en nom collectif au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 21 place Bellecour 69002 Lyon, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

- La société **MODENATURE**, titulaire de 999 parts sociales en pleine propriété,
- La société **CAPTURE**, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par *Mélanie Fuzier*, Directrice générale de la société **MODENATURE**, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, étant précisé que la société **OOVERTURE** est Gérante non associée de la Société.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Suppression des dispositions transitoires des statuts constitutifs ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 5 place Antonin Poncet 69002 Lyon au **21 place Bellecour 69002 Lyon**, et ce à compter du 20 février 2025.

En conséquence, elle modifie de la manière suivante l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **21 place Bellecour 69002 Lyon**."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, dans le cadre de la mise à jour des statuts, de supprimer les dispositions transitoires des articles 29 à 31 desdits statuts, ces mentions n'étant, à ce jour, plus obligatoires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant, la Présidente de séance et les associées ou leur mandataire *au moyen d'un processus de signature électronique avancé mis en œuvre par un fournisseur de services tiers qui garantit la sécurité et l'intégrité des copies numériques conformément au Code civil et au décret d'application.*

Conformément à l'article 1375 du Code civil français, le présent document est établi en une seule copie numérique originale, dont une copie est remise aux signataires directement par le prestataire qui est en charge de la mise en œuvre du système électronique de signature, dans les conditions requises par le Code civil et le décret d'application.

La société **OOVERTURE**,
Représentée par **Ignace Vantorre**

p/la société **MODENATURE**,
Mélanie Fuzier

✓ 

p/la société **CAPTURE**,
Mélanie Fuzier

✓ Mélanie FUZIER

✓ Mélanie FUZIER